



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/65

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 5 Décembre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame DEMERVAL
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame BETRAMS
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire précise qu'au cours de l'année 2024, 4 agents ont bénéficié d'avancements de grade et trois agents ont été nommés dans le cadre d'emploi supérieur suite à la réussite à concours. Le tableau des effectifs doit donc être mis à jour.

- 1 agent au grade d'Adjoint administratif a été nommé au grade de rédacteur suite à l'obtention du concours
- 1 agent au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été nommé au grade de rédacteur suite à l'obtention du concours
- 1 agent au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a été nommé au grade de rédacteur suite à l'obtention du concours
- 1 agent au grade d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe a été nommé au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 agent au grade de Rédacteur a été nommé au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 agents au grade d'Adjoint technique ont été nommés au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Pour rappel, lors d'un avancement de grade, la suppression de poste qui en découle n'est pas soumise pour avis au Comité Social Territorial.

Des demandes d'avancement de grade ont été faites et validées par l'autorité territoriale pour l'année 2025. Des postes sont donc à créer pour 2025. Les postes sur lesquels sont actuellement les agents seront automatiquement supprimés après nomination dans leur nouveau grade.

En tenant compte des récents départs et arrivées ainsi que des recrutements en cours et à venir et des avancements de grade pour l'année 2025, le tableau des effectifs est alors modifié comme suit :

- Créer un poste d'Attaché principal à temps complet
- Créer un poste de Technicien à temps complet
- Créer un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- Créer 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Supprimer 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Supprimer 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet
- Supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Supprimer 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- Supprimer 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- Supprimer 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet
- Supprimer un poste d'Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet
- Supprimer un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet
- Supprimer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet

MODIFICATION DU TABLEAU au 01/01/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPL OIS PERMANENT S A TEMPS COMPLET	EMPL OIS PERMANENT S A TEMPS NON COMPLET	TO TAL	AGEN TS TITUL AIRES	AGEN TS NON TITUL AIRES	TO TAL
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur Général des Services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché Principal	A	2	0	2	1	0	1
Attaché Territorial	A	2	0	2	1,8	0	1,8
Rédacteur Principal de 1 ^{ème} classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	0	2	2	0	2
Rédacteur	B	4	0	4	4	0	4
Adjoint Adm. Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0	3	2	0	2
Adjoint Adm. Principal de 2 ^{ème} classe	C	6	0	6	5	0	5
Adjoint Administratif	C	5	0				
FILIERE TECHNIQUE							

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20241218-DELIB-2024-65-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	2	0	2	0	0	0
Agent de Maîtrise principal	C	2	0	2	1	0	1
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	6	0	6	4	0	4
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	9	1	10	7,66	0	7,66
Adjoint Technique	C	11	5	16	12,38	0	12,38
FILIERE SOCIALE							
Educateur Jeunes Enfants	A	1	0	1	1	0	1
A.T.S.E.M. Principal de 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Infirmière	A	0	1	1	0	0	0
Auxiliaire Principal de puériculture de classe supérieure	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE							
Assistant enseignement artistique ppal 2ème classe	B	0	21	21	0	4,58	4,58
Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	3	0	3	3	0	3
FILIERE SPORTIVE							
Educateur Territorial Principal 2ème classe des APS	B	1	0	1	1	0	1
Educateur Territorial des activités physiques et sportives	B	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	6	0	6	5	0	5
Adjoint d'animation	C	11	0	11	9	0	9
FILIERE POLICE							
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Chef de service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1
Brigadier-chef Principal	C	1	0	1	0	0	0
Brigadier	C	2	0	2	1	0	1
TOTAL GENERAL		92	28	120	76,84	4,58	81,42

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995

(2) Catégories: A,B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année:

ETPT= Effectifs physiques X quotité de temps de travail X période d'activité dans l'année
 Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1,00 ETPT
 un agent à temps partiel (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,80 ETPT
 un agent à temps plein, à 80% (quotité de travail = 80%) présent tout l'année correspond à 0,80 ETPT

Accusé de réception en préfecture
 062-216209072-20241218-DELIB-2024-65-DE
 Date de télétransmission: 18/12/2024
 Date de réception préfecture : 18/12/2024

Le conseil municipal,

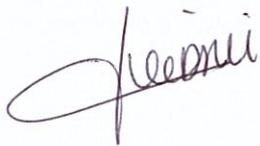
Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 3 Décembre 2024 et avis favorable de la commission « Finances-Ressources-Humaines-Jumelage » qui s'est réunie le 5 Décembre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **25** voix, décide de :

- Créer un poste d'Attaché principal à temps complet
- Créer un poste de Technicien à temps complet
- Créer un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- Créer 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Supprimer 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Supprimer 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet
- Supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Supprimer 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- Supprimer 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- Supprimer 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet
- Supprimer un poste d'Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet
- Supprimer un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet
- Supprimer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN



Date de publication : 18 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **18. DEC. 2024**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

